



Présents	Philippe Pitz (président), Chantal Frédérix, France Loly (secrétaire), Marcel Schoonbroodt, Michel Léonard, Claude Gierkens (représentant CPA).

Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion du 24 mars 2025 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.

La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.

La commission avalise les propositions de transactions.

La commission avalise les décisions du bureau.

Dossier 24/25 122 : QFA Waremme (7416) - Futsal Saive 2018 (7191) du 09/03/2025 division préminimes (LIPR1044)

Convoqués :

Piccoli Carlo - arbitre de la rencontre - Présent

Eryalcin Abdullah - 02/12/1990 - 880047 - Futsal Saive 2018 (7191) délégué visiteurs

Objet : Art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet art. A 4. Menaces, intimidation...

Willems Marc-Henri - 24/07/1980 - 881304 - QFA Waremme (7416) délégué au terrain

Entendu :

Eryalcin Abdullah - 02/12/1990 - 880047 - Futsal Saive 2018 (7191)

déclare : ne pas être tout à fait d'accord avec le rapport de l'arbitre. Il y a eu des provocations de la part des parents. Un joueur de QFA Waremme n'arrêtait pas de tenir à chaque fois un joueur par la vareuse et M. l'arbitre ne lui a jamais donné un avertissement. Il m'a dit après la rencontre ne pas avoir mis de carte, car il était 5 joueurs ce que je peux comprendre. Je n'aurais jamais dû réagir comme je l'ai fait , je reconnais être allé vers l'arbitre pour en découdre et dit des mots que je n'aurais pas dus.



Willems Marc-Henri - 24/07/1980 - 881304 - QFA Waremme (7416)

déclare : J'ai un peu mal vécu les choses, je suis délégué pour aider dans le club et regarder le match. M. Eryalcin était fort énervé ce jour-là et il n'aurait pas dû réagir de la sorte. Il a dû être retenu et calmer.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

De rajouter Art.A 7.3 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet sans contact.

Eryalcin Abdullah - 02/12/1990 - 880047 - Futsal Saive 2018 (7191)

est suspendu depuis le 10/03/2025 et le reste jusqu'au 20/04/2025 et du 29/09/2025 au 10/05/2026

Amendes :

92.50€ € art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – Futsal Saive 2018 (7191)

Frais de dossier : 12.5€ - Futsal Saive 2018 (7191)

Frais de recommandé : 40€

Déplacement de l'arbitre : 4€ - Futsal Saive 2018 (7191)

France Loly sort de séance

Dossier 24/25 123 : Just Fut Futsal Académie Liège (7534) - Futsal Grâce-Hollogne (5854) du 09/03/2025 division minimes (LIMP1041)

Plainte du club : Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Convoqués :

Pirson Jean-Paul - arbitre de la rencontre - Présent

Nihoul Marc - Formateur CPA -Présent

Emmanuel Laurent - 23/01/1978 - 871092 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)



CQ du club - dépositaire de la plainte – absent excusé

Meulenbergs Brigitte - 04/10/1961 - 881124 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Déléguée au terrain – absente excusée

Malaise Geoffrey - 13/08/1977 - 871094 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Coach visité – absent excusé

Mustafaj Glendi - 28/02/2007 - 834894 - Futsal Grâce-Hollogne (5854) -

Délégué visiteur - présent

Entendu :

Nihoul Marc - Formateur CPA

Déclare : confirme son mail et ajoute que les personnes au bord des terrains méconnaissent les règles de jeu, ce qui pose problème lors des rencontres.

Mustafaj Glendi - 28/02/2007 - 834894 - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Déclare : totalement d'accord avec l'arbitre. Le coach M. Malaise a mal parlé à un parent et il lui a fait un signe en passant son doigt sous sa gorge.

Attendu : *que l'arbitre confirme son rapport*

Attendu : *qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;*

Par ces motifs, la commission décide :

Malaise Geoffrey - 13/08/1977 - 871094 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534) est suspendu du 21/04/2025 au 01/06/2025 et du 29/09/2025 au 12/10/2025.

Objet : Art B.3 critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art B.6, menaces, intimidation...



Amendes :

20€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Frais de dossier : 12.5€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Déplacement de l'arbitre : 12€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Déplacement formateur : 24€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Action jugée non fondée : 25€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

***Dossier 24/25 124 : R.S.C. Saive (7590) - AJS Ougrée A (3495)
du 23/03/2025 division minime (LIMP2043)***

Convoqués :

Michot Christophe - arbitre de la rencontre - présent

Cozzoli Michaël - 18/06/1985 - 859972 - R.S.C. Saive (7590) - Présent

Objet : Art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet, art. D. 3. Refus de quitter la salle après exclusion

3. Match : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

Kertsenne Benjamin - 08/02/1983 - 859971 - R.S.C. Saive (7590) – présent - délégué au terrain

Bauset Didier - 10/10/1971 - 848486 - AJS Ougrée A (3495) – présent - délégué visiteurs

Entendu :

Cozzoli Michaël - 18/06/1985 - 859972 - R.S.C. Saive (7590)

déclare : à la fin de la rencontre, j'ai discuté calmement avec l'arbitre. Je n'ai pas aimé la façon dont celui-ci s'est adressé à un joueur pour lui signaler la faute. Le joueur s'est mis à pleurer et il est sorti. J'ai donc dit à l'arbitre que ce n'était pas la bonne manière pour lui parler.

Kertsenne Benjamin - 08/02/1983 - 859971 - R.S.C. Saive (7590)

déclare : la faute du joueur était de frustration. Je trouvais cela un peu gros d'arrêter le match en minimes.



Bauset Didier - 10/10/1971 - 848486 - AJS Ougrée A (3495)

déclare : j'ai été un peu déçu, car ça se passait bien entre les enfants. Je pense que l'arbitre a pris la bonne décision. M. Michot avait déjà donné des avertissements lors de la première mi-temps (coach-supporter). La façon dont le délégué a pris à la rigolade, la situation a fait dégénérer les histoires avec les supporters.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Score du match : 0-5 (forfait sportif)

Cozzoli Michaël - 18/06/1985 - 859972 - R.S.C. Saive (7590)

est suspendu du 21/04/2025 au 04/05/2025, du 19/05/2025 au 25/05/2025 et du 29/09/2025 au 26/10/2025

Amendes :

17.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - R.S.C. Saive (7590)

100€ Attitude des spectateurs lors d'un match – R.S.C Saive (7590)

Frais de dossier : 12.5€ - R.S.C. Saive (7590)

Déplacement de l'arbitre : 20€ - R.S.C. Saive (7590)

France Loly rentre en séance

***Dossier 24/25 125 Torpedo Henri-Chapelle (3426) - Azur de Cheratte (7668)
du 28/03/2025 division 4 E (LIP4E156)***

Convoqués :

Michot Christophe - arbitre de la rencontre - Présent

Gevher Cuma - 04/11/2000 - 853340 - Azur de Cheratte (7668) - présent

Objet art. B. 2. Faute brutale et/ou dangereuse

Objet, art. A. 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet art. A. 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet art. A. 7.5 Crachat avec intention de toucher

Objet art. A. 4. Menaces, intimidation...

Gulyali Abas - 31/03/1996 - 877885 - Azur de Cheratte (7668) -

Capitaine visiteurs est absent non excusé.

Neykeb Fabian - 28/11/1997 - 841677 - Torpedo Henri-Chapelle (3426)

Délégué au terrain est absent, excusé.

Entendu :

Gevher Cuma - 04/11/2000 - 853340 - Azur de Cheratte (7668)

Déclare : On avait sonné pour reporter le match, car j'avais un décès dans ma famille. Pour une faute non méchante que j'ai commise, l'arbitre m'a appelé par 3 fois pour me dire quelque chose de différent à chaque fois, je lui ai répondu d'accord et je retournais à ma place pour jouer puis il m'a rappelé une dernière fois pour me donner la carte jaune. Ce qui m'a énervé. Pourquoi ne pas me donner la carte directement ?

Je n'ai pas fait le geste de cracher.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Gevher Cuma - 04/11/2000 - 853340 - Azur de Cheratte (7668)

est suspendu du 28/04/2025 au 27/04/2026

Amendes :

130 € art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Azur de Cheratte (7668)

12.50 € 240.8 Absence non valablement excusée devant une instance – Azur de Cheratte

Frais de dossier : 12.5€ - Azur de Cheratte (7668)

Déplacement de l'arbitre : 16€ - Azur de Cheratte (7668)

***Dossier 24/25 126 : FC City Liège (5414) - Celtic Juprelle (3855)
du 28/03/2025 division 1 (LIP1155)***

Convoqués :

Bosquelle Michel - arbitre de la rencontre - Présent

Gierkens Claude – Formateur - Présent

Cozgezen Adil - 15/03/2002 - 862906 - FC City Liège (5414) - présent

Objet, art. B. 8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu)

Objet, art. B. 4.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Mamdouh Ennaciri - 08/07/2003 - 871440 - FC City Liège (5414) – présent - délégué au terrain

Aerts Luc - 27/04/1966 - 851901 - Celtic Juprelle (3855) – présent - Délégué visiteurs

Entendu :

Gierkens Claude - Formateur

Déclare : rien à ajouter par rapport au mail envoyé.

Cozgezen Adil - 15/03/2002 - 862906 - FC City Liège (5414)

Déclare : Je tiens à m'excuser pour mon attitude. Le match était compliqué, il y avait beaucoup de fautes et j'ai reçu beaucoup d'insultes pendant la rencontre. J'ai eu un coup de sang et j'ai regretté tout de suite mon geste.

Mamdouh Ennaciri - 08/07/2003 - 871440 - FC City Liège (5414)

Déclare : Surpris de la réaction de Adil, car ce n'est pas dans son tempérament de s'emporter comme cela. On peut comprendre, mais pas excuser son geste. C'était un match difficile, dès les premières minutes il y a eu beaucoup de fautes de la part de l'équipe adverse. Il y avait une atmosphère assez bizarre.

Aerts Luc - 27/04/1966 - 851901 - Celtic Juprelle (3855)

Déclare : Match engagé et rude. Lors de la rencontre, j'ai vu M. Cozgezen comme deux personnes différentes, un joueur très calme et puis d'un coup il a changé d'attitude. Je n'ai pas pu entendre s'il y avait eu des insultes, car j'étais trop loin au moment de la faute. Je peux comprendre son attitude, car auparavant il avait déjà été « séché » deux fois par l'arrière même si une telle réaction n'est pas excusable.



Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Cozgezen Adil - 15/03/2002 - 862906 - FC City Liège (5414) est suspendu du 28/04/2025 au 11/05/2025

Amendes :

7.50€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - FC City Liège (5414)

Frais de dossier : 12.5€ - FC City Liège (5414)

Déplacement de l'arbitre : 20€ - FC City Liège (5414)

Transactions

***Dossier 24/25 127 : Hamoir United (7677) - MFC Le Beyne G (4083)
du 07/03/2025 division 4 C (LIP4C136)***

3. Matches Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

Amende : 50€ - MF Géromont UTD (4961)

Frais de dossier - 12,5€ - MF Géromont UTD (4961)

***Dossier 24/25 128 : MF Basta Wanze (3128) - Buffalos Liège (3637)
du 12/03/2025 division 2 B (LIP2B144)***

Bennis Salim - 31/08/1984 - 750493 - Buffalos Liège (3637)

est suspendu du 28/04/2025 au 11/05/2025

Objet, art. À 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Buffalos Liège (3637)

Frais de dossier : 12,5€ - Buffalos Liège (3637)



**Dossier 24/05 129 : AJS Ougrée C (3495) - Fraiture FS (1914)
du 14/03/2025 division 3 D (LIP3D143)**

**Meulenberg Benoit - 30/12/1992 - 821180 - AJS Ougrée C (3495)
est suspendu du 21/04/2025 au 27/04/2025
est suspendu du 05/05/2025 au 11/05/2025
est suspendu du 01/09/2025 au 28/09/2025**

Objet, art. B 2. Faute brutale et/ou dangereuse

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AJS Ougrée C (3495)

Frais de dossier : 12,5€ - AJS Ougrée C (3495)

**Dossier 24/25 130 : Atlético Liège Bomal (5482) - UFS Seraing (7229)
du 21/03/2025 division 2C (LIP2C152)**

**Cornelis Denis - 17/07/1987 - 751391 - UFS Seraing (7229)
est suspendu du 05/05/2025 au 25/05/2025
est suspendu du 01/09/2025 au 21/09/2025**

Objet : Art. À 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet, art. A.3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - UFS Seraing (7229)

Frais de dossier : 12,5€ - UFS Seraing (7229)

**Dossier 24/25 131 : FCA Liège (5364) - Fantasy Oreye (5708)
du 26/03/2025 division 2C (LIP2C155)**

**Çelikkaya Yasin - 10/12/1991 - 851826 - FCA Liège (5364)
est suspendu du 21/04/2025 au 27/04/2025
est suspendu du 05/05/2025 au 11/05/2025**

Objet, art. À 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FCA Liège (5364)

Frais de dossier : 12,5€ - FCA Liège (5364)

**Dossier 24/25 132 : MFG Kelmis B (3209) - Elite ASK Liège (7682)
du 28/03/2025 division 4E (LIP4E158)**

**Ylmaz Sergen - 13/12/1991 - 882040 - Elite ASK Liège (7682)
est suspendu du 21/04/2025 au 27/04/2025**

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Elite ASK Liège (7682)

Frais de dossier : 12,5€ - Elite ASK Liège (7682)

**Dossier 24/25 133 : Grivegnée Sport (7482) - Azzurrini Herstal (3745)
du 04/04/2025 division 3F (LIP3F122)**

**Virgilio Sabrina - 18/01/1980 - 878813 - Grivegnée Sport (7482)
est suspendu du 21/04/2025 au 27/04/2025**

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Grivegnée Sport (7482)

Frais de dossier : 12,5€ - Grivegnée Sport (7482)



France LOLY

Secrétaire de la commission sportive

